

Handicap et inclusion au Maroc : l'ESS face à la transition vers l'aide directe

Disability and inclusion in Morocco: the role of the SSE in a context of transition towards direct aid

Ed-Douadi Safae

Maître de conférence

Institut National de l'action sociale

Laboratoire Interdisciplinaire de recherche en action sociale, innovation et management des organisations (LIRASIMO)

Tanger, Maroc

M'BARKI Rayyane

Chercheuse Postdoctorale

Université Clermont Auvergne, UMR Territoires

Chercheuse associée

Université de Liège, Laboratoire pour l'Analyse des Lieux, des Paysages et des Campagnes Européennes (LAPLEC)

Liège, Belgique

Date de soumission : 19/01/2026

Date d'acceptation : 28/02/2026

Pour citer cet article :

Ed-Douadi S. & M'BARKI R. (2026) « Handicap et inclusion au Maroc : l'ESS face à la transition vers l'aide directe », Revue Internationale du chercheur «Volume 7 : Numéro 1» pp : 1226- 1239.

Résumé

Les PSH, soit plus d'un milliard de personnes dans le monde, sont fréquemment exclues de la vie sociale et politique et sont souvent confrontées à des attitudes et des comportements stigmatisants. Ces facteurs contextuels discriminatoires peuvent les empêcher de jouir de leurs droits sur un pied d'égalité avec les personnes dites valides.

Cet article explore les opportunités et les défis liés à l'inclusion des PSH au Maroc, dans un contexte de transition vers l'aide directe. En s'appuyant sur certaines avancées réalisées depuis la Constitution de 2011 et sur l'impact du FAPSCS, l'article analyse les opportunités et les défis soulevés par la transition, tout en mettant en lumière le rôle clé de l'ESS, comme levier d'inclusion.

Mots clés : Handicap ; économie sociale et solidaire ; inclusion ; FAPSCS ; Aide directe

Abstract

PWDs - over a billion people worldwide - are frequently excluded from social and political life, and often face stigmatizing attitudes and behaviors. These discriminatory contextual factors can prevent PWDs from enjoying their rights in the same way as the so-called able-bodied people. This article explores the opportunities and challenges related to the inclusion of PWDs in Morocco, in a context of transition towards direct aid. Drawing on some of the advances made since the 2011 Constitution and the impact of the FAPSCS, the article analyzes the opportunities and challenges raised by the transition, while highlighting the key role of the SSE as a lever for inclusion.

Keywords : Disability ; social and solidarity economy; inclusion; FAPSCS ; direct aid

Introduction

Dans le monde, plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap. Selon la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), une Personne en Situation de Handicap (PSH) est une personne présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec différentes barrières peut entraver sa pleine participation à la société, sur un pied d'égalité avec les autres (ONU, 2006). En effet, le handicap résulte de l'interaction entre des problèmes de santé et des facteurs contextuels (environnementaux ou personnels), qui représentent des obstacles ou des facilitateurs de fonctionnement (RIPPH, s.d; WHO, 2001). Dans de nombreux cas, ces facteurs renforcent l'exclusion des PSH, en présentant des barrières structurelles et sociales, qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la collectivité et d'accéder aux droits de base.

La situation des PSH est plus difficile dans les pays en développement, qui en abritent environ 80% (OMS, 2011). En plus des difficultés relatives à l'accès aux droits de base, l'attitude vis-à-vis du handicap et les croyances superstitieuses le concernant sont encore enracinées dans certains pays (Simeu Keumoe, 2018). Dans ce contexte où les PSH sont particulièrement exposées aux discriminations, il est essentiel de promouvoir leur inclusion en mettant en place les conditions nécessaires à leur pleine participation sociale.

L'inclusion peut être définie comme la reconnaissance du droit de chaque personne à accéder aux institutions communes, quelles que soient ses particularités (Bouquet, 2015). S'agissant des PSH, leur inclusion requiert une approche articulée autour de trois piliers : la valorisation de leurs potentialités et la reconnaissance des contributions qu'elles peuvent apporter à la société ; l'adaptation de l'environnement à leurs besoins spécifiques ; la mobilisation de différents acteurs de la société afin de co-construire des solutions inclusives dans tous les domaines de la vie sociale (Tuot, 2013). Dans ce cadre, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) peut jouer un rôle important grâce à ses valeurs (solidarité, utilité sociale, éthique, etc.) (CRESS, s.d; Saddier, 2022). Elle peut favoriser l'insertion des PSH en créant des opportunités de formation et de travail et en proposant des actions d'accueil, d'accompagnement, de sensibilisation et de plaidoyer (Avisé, 2024).

Au Maroc, le nombre de PSH s'élève à 1.703.424 personnes, soit 5,1% de la population (HCP, 2014). Malgré les efforts déployés à l'échelle nationale pour lutter contre les discriminations liées au handicap, les PSH continuent de faire face à des obstacles importants pour accéder aux ressources et aux opportunités nécessaires à leur inclusion (Boutayeb, 2021).

Face à la persistance des inégalités, des réflexions ont été engagées pour envisager une transition du Fonds d'Appui à la Protection et à la Cohésion Sociale (FAPSCS) vers un système d'aide directe. Cependant, malgré ses nombreux avantages, cette transition comporte des défis, ce qui rend nécessaire l'encadrement du processus d'autonomisation et la mise en place de mesures complémentaires et concertées, garantissant la prise en compte des besoins spécifiques des PSH.

Dans ce contexte, cet article théorique de réflexion cherche à répondre à la question suivante : Quels sont les défis émergents de la transition vers l'aide directe, et comment l'ESS peut-elle constituer un levier pour accompagner ce processus et renforcer l'inclusion des PSH ?

En adoptant une approche analytique prospective, cette contribution pose une grille de lecture originale des transitions des politiques publiques du handicap au Maroc, en se concentrant sur le rôle des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Cette réflexion s'appuie sur une analyse documentaire de rapports d'organisations internationales (Banque mondiale, OCDE, ONU, OIT), et de rapports nationaux notamment ceux de l'Entraide Nationale et du Haut-Commissariat au Plan (HCP). Elle est complétée par des échanges et témoignages d'acteurs institutionnels intervenant au sein des Centres d'Orientation et d'Assistance aux Personnes en Situation de Handicap (COAPH) ainsi que des coordinations de l'Entraide Nationale. Il ne s'agit pas, à ce stade, d'une enquête empirique systématisée, mais d'un matériau analytique permettant d'éclairer les enjeux émergents de la transition vers l'aide directe. Cette analyse constitue ainsi une première étape réflexive, qui pourra être approfondie par un travail empirique ultérieur destiné à consolider les analyses proposées.

Dans un premier temps, l'article met en évidence que l'ESS peut constituer un véritable levier d'inclusion pour les PSH. Dans un second temps, il propose une analyse contextuelle de la transition vers l'aide directe, en examinant son impact et le rôle de l'ESS dans ce processus. Cette anticipation théorique des défis liés au passage à l'aide directe vise ainsi à nourrir le débat académique et institutionnel autour des modalités d'accompagnement de cette réforme.

1. L'ESS : un levier pour l'inclusion des PSH

L'inclusion des PSH dans la vie économique et sociale représente un défi majeur pour de nombreuses sociétés. Dans les pays développés, cette inclusion s'appuie sur des approches permettant aux PSH de s'engager activement dans les activités socio-économiques. Ce n'est

pas toujours le cas dans les pays en développement, où ce public continue de faire face à des obstacles systémiques tels que l'inaccessibilité, la stigmatisation sociale et le faible investissement dans les initiatives inclusives (OMS, 2011).

Pour relever ce défi, l'ESS apparaît comme un cadre stratégique, qui propose un modèle économique basé sur la participation, la solidarité et le besoin social, plutôt que sur une logique purement capitaliste de maximisation des profits (Defourny et Develtere, 1999). Les valeurs revendiquées par l'ESS sont en accord avec les principes d'inclusion sociale promus par la CDPH (Nations Unies, 2006).

Par exemple, en proposant des formations et des Activités Génératrices de Revenus (AGR), l'ESS peut favoriser l'inclusion des PSH. En Europe, en Asie et en Amérique latine, la participation des coopératives à la réduction des inégalités structurelles et à l'intégration socio-économique des PSH a été confirmée par de nombreuses études (Noya et Clarence, 2007). L'ESS encourage aussi la participation active des PSH, en les reconnaissant comme des acteurs et non uniquement comme des bénéficiaires des initiatives les concernant. Ce modèle, comme l'arguent Eme et Laville (2005), valorise l'implication des personnes défavorisées dans des activités qui leur permettent d'investir leurs capacités et de développer leurs compétences et leur autonomisation. En améliorant la prise de conscience du potentiel des PSH au sein des communautés, les acteurs de l'ESS participent également à la lutte contre les stéréotypes et à la création des environnements inclusifs (Lévesque, 2013).

Bien que l'ESS offre des opportunités significatives pour l'inclusion des PSH, de nombreux défis persistent, en particulier dans les pays en développement. En plus des difficultés financières qui limitent la capacité des structures de l'ESS à lancer des initiatives inclusives à grande échelle, les stéréotypes négatifs, les attitudes discriminatoires et le manque de politiques d'inclusion efficaces freinent la participation active des PSH et leur accès aux opportunités offertes par l'ESS (Defourny et Nyssens, 2006 ; Pinilla-Roncancio et al., 2020). Dans ces pays, l'ESS repose souvent sur des initiatives isolées, avec des impacts généralement limités à l'échelle locale, soulignant ainsi la nécessité d'une coordination accrue entre les acteurs publics et privés pour renforcer l'inclusion des PSH (ONU, 2016).

2. L'évolution des politiques publiques pour les PSH

Au Maroc, l'engagement en faveur du handicap s'est considérablement renforcé depuis l'adoption de la Constitution de 2011, qui garantit, dans son article 34, aux PSH le droit à une

protection sociale et économique ainsi qu'à une participation active dans la société. Cette reconnaissance place les droits des PSH dans une perspective centrée sur l'inclusion plutôt que sur le handicap, et favorise le changement des mentalités, en vue d'une plus grande acceptation sociale.

Afin de renforcer l'inclusion des PSH et promouvoir l'égalité des chances, le Maroc a entrepris d'autres initiatives : ratification de la CIDPH ; adoption de la loi cadre n° 97-13 ; établissement de quotas pour l'insertion professionnelle ; lancement de programmes territoriaux multi-acteurs (ex. villes accessibles). Toutefois, bien que ces initiatives aient permis d'avancer sur des aspects clés tels que l'inclusion, l'accessibilité, la participation sociale et l'insertion professionnelle des PSH, l'instauration d'une inclusion durable nécessite une démarche continue, englobant notamment la rééducation fonctionnelle, l'éducation inclusive et l'insertion socioprofessionnelle.

Cependant, si ces initiatives ont soutenu des actions majeures en faveur de l'inclusion, l'accessibilité, la participation sociale et l'insertion professionnelle des PSH, la mise en place d'une inclusion véritablement globale et durable requiert une approche continue couvrant des domaines essentiels tels que la rééducation fonctionnelle, l'éducation inclusive et l'insertion socioprofessionnelle.

C'est précisément dans cette logique que le Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale (FAPSCS), déjà instauré comme mécanisme national de financement social, a joué un rôle déterminant. Plutôt que de se substituer aux initiatives déjà en place, le FAPSCS a consolidé et amplifié leurs effets, en apportant un appui organisé aux parcours d'inclusion des PSH. Plus précisément, les programmes qu'il a financés ont permis de renforcer et de structurer les dimensions essentielles de l'inclusion et de l'autonomie des PSH.

2.1. Le FAPSCS : principales réalisations

Le Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, mis en place en 2012, a été renommé Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale (FAPSCS), en vertu de l'article 15 de la Loi de Finances de 2021. La mise en œuvre des programmes dédiés aux PSH a été confiée à l'Entraide Nationale, conformément à une convention tripartite signée en 2015 entre cette institution, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Entre 2015 et 2023, le FAPSCS a mobilisé plus de 900 millions de dirhams en faveur des PSH, constituant ainsi un mécanisme essentiel pour renforcer leur inclusion sociale, par le biais des quatre domaines d'intervention présentés dans le tableau 1.

Tableau N°1 : domaines d'intervention du FACPS

Domaine d'intervention	Valeur ajoutée
Aides techniques et appareillages spéciaux	- Compenser les limitations physiques et/ou sensorielles - Renforcer l'efficacité de la rééducation - Améliorer l'autonomie et la participation active à la vie de la communauté
Scolarisation	- Améliorer l'accessibilité des infrastructures scolaires - Former les enseignants à la gestion de la diversité des besoins - Soutenir le développement personnel et l'intégration éducative et sociale grâce à l'accompagnement de professionnels spécialisés (psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, etc.)
Intégration professionnelle et AGR	- Renforcer les compétences en soutenant la formation professionnelle - Améliorer le niveau de vie en appuyant les AGR - Préserver la dignité des PSH en encourageant l'autonomisation économique
Centres d'accueil	- Offrir un espace d'accueil et d'accompagnement spécialisé - Améliorer la qualité de vie grâce à une approche globale (soins, formation, hébergement, ...)

Source : auteurs

Grâce à son approche globale, le FAPSCS a permis de réaliser des avancées notables, en favorisant l'amélioration des conditions de vie de plus de 50 000 PSH (Entraide Nationale, 2023). Toutefois, ce fonds a été critiqué pour sa gestion bureaucratique, son incapacité à répondre aux besoins croissants des PSH, principalement dans les régions marginalisées, et l'absence de mécanismes d'évaluation rigoureux (Hayar, 2024 ; ONU, 2018).

2.2. La transition vers l'aide directe : un changement de paradigme

Pour dépasser les limites du FAPSCS et renforcer l'autonomie et l'inclusion des PSH, le Maroc s'est inspiré de plusieurs expériences internationales afin de réformer sa politique sociale et améliorer sa transparence, notamment en introduisant progressivement un système d'aide directe. C'est le cas, par exemple, du Brésil qui verse la prestation de paiement continu et de la France qui verse l'allocation aux adultes handicapés.

En permettant aux individus de gérer librement leurs ressources financières, ce modèle a prouvé, dans des contextes variés, sa contribution au renforcement de la capacité des PSH à faire des choix alignés avec leurs besoins spécifiques (Samson et al., 2006). Cette approche favorise l'inclusion sociale et économique des PSH de différentes façons. Au niveau administratif, elle simplifie les procédures en réduisant les intermédiaires, les coûts de gestion et les risques de détournement de fonds. Au niveau individuel et social, elle responsabilise les individus qui doivent prioriser leurs dépenses et favorise leur autonomisation, en leur offrant une plus grande liberté dans l'utilisation de leurs ressources et en élargissant leurs horizons. Par exemple, quand les individus sont bien accompagnés et quand les fonds sont bien orientés, ils peuvent être utilisés pour soutenir des formations et des AGR adaptées à leurs besoins et à leurs capacités, ce qui favorise l'amélioration de leurs conditions de vie et la réduction de la pauvreté (Barrientos et Hulme, 2008).

Cependant, et malgré les opportunités relatives à la transition vers l'aide directe, cette évolution s'accompagne de nombreux défis. La mise en œuvre de transferts monétaires directs doit être associée à des politiques inclusives, permettant de garantir un accès équitable aux services de soutien. Cela soulève la nécessité d'établir un cadre institutionnel robuste valorisant le partenariat public-privé, pour garantir l'accessibilité aux plus défavorisés. Par exemple, les PSH vivant en milieu rural sont plus susceptibles de faire face à un accès restreint aux services essentiels, ce qui pourrait entraver leur inclusion socio-économique (World Bank, 2021). Ce

cadre doit également garantir l'accès des PSH aux services complémentaires, tels que l'accompagnement, la formation et la sensibilisation, proposées dans le cadre du FAPSCS par des associations spécialisées.

En effet, l'une des principales interrogations porte sur la capacité de ce nouveau modèle à garantir un niveau de soutien équivalent à celui fourni par le FAPSCS. Pour illustration, dans le cadre du programme d'appui à la scolarisation des enfants handicapés, le coût moyen par enfant est estimé à 2000 dirhams par mois, couvrant les dépenses liées à l'éducation, aux soins thérapeutiques et aux services sociaux. Dans ce contexte, les aides directes doivent garantir une couverture équivalente, afin d'éviter l'amplification de la vulnérabilité des PSH et de leurs familles.

La nécessité d'une approche globale s'explique également par la diversité des besoins des PSH, qui exige la mise en place de mécanismes d'évaluation rigoureux nécessaires à la personnalisation des aides.

Dans cette dynamique de transition, l'ESS occupe une place centrale en tant qu'outil complémentaire de l'action publique, permettant d'assurer une inclusion des PSH, non seulement à travers des aides directes mais également par le biais de modèles économiques solidaires et participatifs.

3. L'ESS, un levier pour l'inclusion des PSH dans un contexte de transition

Comme expliqué précédemment, l'ESS peut contribuer de manière significative à l'inclusion des PSH, en favorisant leur autonomisation socio-économique et en luttant contre les stéréotypes et les comportements discriminatoires. Dans un contexte de transition vers l'aide directe, le soutien financier individuel doit être apporté dans un environnement inclusif, impliquant une diversité d'acteurs, y compris les coopératives et les associations.

La contribution de l'ESS peut être discutée à partir de trois axes principaux : la formation et l'insertion professionnelle ; la participation active ; la sensibilisation.

Premièrement, le handicap représente encore un principal facteur de discrimination à l'emploi. Dans ce cadre, l'aide directe peut favoriser l'insertion professionnelle des PSH, en les aidants à développer des AGR ou à couvrir les frais de formations nécessaires au développement des compétences demandées au marché du travail.

Cependant, cette insertion nécessite l'adoption d'une approche inclusive impliquant les structures de l'ESS, qui peuvent agir comme des leviers pour transformer les transferts monétaires en investissements productifs, favorisant ainsi une inclusion plus structurée et durable (Lévesque, 2013). D'un côté, les structures de l'ESS peuvent proposer des formations aux PSH pour améliorer leur gestion des aides directes ou pour développer des compétences nécessaires au développement de leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs savoir être. De l'autre, elles peuvent travailler en partenariat avec les établissements de formation professionnelle qui proposent des formations adaptées aux marchés de l'emploi. Grâce à leur connaissance approfondie des besoins spécifiques des PSH, ces structures peuvent favoriser l'adaptation des programmes de formation aux particularités du public, tout en leur offrant un accompagnement personnalisé, pour maximiser leurs chances de réussite.

Deuxièmement, considérer les PSH comme des destinataires passifs de l'aide et de la charité peut renforcer leur exclusion. Dans ce cadre, l'aide directe peut favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des individus, en leur permettant de gérer directement les ressources financières qui leur sont allouées. Ils sont ainsi considérés comme des acteurs capables de prioriser leurs besoins et d'utiliser leurs subventions de façon à améliorer leurs conditions de vie et leur inclusion. Cependant, la création d'un cadre susceptible de renforcer la participation active des PSH nécessite le lancement d'autres initiatives inclusives, y compris en impliquant l'ESS. En plus du rôle que les structures de l'ESS peuvent jouer en termes d'orientation d'utilisation des aides, elles offrent aux PSH, de par leurs valeurs, des espaces d'expression, où elles peuvent s'impliquer dans la prise de décision et contribuer à des projets collectifs.

Troisièmement, le handicap est source d'incompréhension et de stéréotypes, ce qui peut conduire à différents types de discrimination et d'exclusion. Dans ce cadre, l'aide directe peut favoriser le changement de la perception sociale des PSH, en les considérant par exemple, comme acteurs actifs, autonomes et responsables de la gestion de leurs subventions. Cependant, le changement des mentalités nécessite le lancement d'autres initiatives y compris de sensibilisation. À ce niveau, les structures de l'ESS peuvent organiser, en partenariat avec des acteurs privés et publics (ex. entreprises, écoles), des événements pour améliorer la compréhension du handicap et déconstruire les stéréotypes. Pour maximiser les chances de réussite des ateliers de sensibilisation, il est essentiel de créer des environnements inclusifs et

de proposer un accompagnement global des PSH afin de leur permettre de développer les compétences nécessaires à l'amélioration de leurs conditions.

Comme nous l'avons évoqué, l'ESS peut renforcer l'inclusion des PSH, compris dans le contexte de transition vers l'aide directe. Cependant, la réussite de sa contribution et l'amélioration de son impact nécessite une approche globale et multi-acteurs. Au niveau juridique et institutionnel, il est important de créer un cadre juridique unique et cohérent pour l'ESS, qui est régie par des lois indépendantes. Il est aussi pertinent de renforcer le financement de l'ESS et de créer une structure centrale de coordination des initiatives la concernant, car, elle implique une diversité d'acteurs publics et privés. En effet, le manque d'une vision claire et partagée peut limiter l'efficacité des actions mises en place (Chaire Terress, 2023). En outre, les initiatives de l'ESS ne peuvent atteindre leur plein potentiel sans un soutien fort de l'État et une mobilisation des communautés locales (OCDE, 2020).

Conclusion

Comme pour toutes les politiques de transition, il est essentiel de les anticiper afin de favoriser leur efficacité et d'éviter les risques potentiels. En adoptant une approche proactive, cet article anticipe les défis relatifs à la transition vers l'aide directe, tout en soulignant l'importance de l'ESS comme levier d'inclusion des PSH.

Au Maroc, le régime de l'aide sociale directe est entré en vigueur en décembre 2023. Il cible les familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés ou celles en situation difficile, afin de leur offrir un filet de protection sociale. Toutefois, dans le domaine du handicap, bien que certaines mesures aient été élargies à ce public (ex. le soutien renforcé des enfants handicapés via l'aide sociale directe), la généralisation de l'aide directe n'est pas encore pleinement mise en œuvre. De nombreuses associations représentant les personnes handicapées ont contesté l'exclusion de certaines PSH du programme, en raison des critères d'éligibilité du Registre Social Unifié (RSU), qui ne prennent pas toujours en compte la vulnérabilité spécifique de ce public. Ces associations ont également critiqué le niveau des aides octroyées, jugées insuffisantes pour couvrir les charges réelles supportées par les familles ayant des enfants handicapés (ex. soins, matériel spécialisé, accompagnement quotidien). À la suite des mobilisations associatives et familiales, les prestations accordées dans le cadre du FAPSCS, dont la fin était initialement prévue pour 2023, ont été prolongées jusqu'en 2025-2026. Cette prolongation vise à préparer une transition en douceur vers ce nouveau mode de gestion dit direct.

Dans ce cadre, notre article souligne le rôle fondamental que peut jouer l'ESS, particulièrement en faveur de l'inclusion des PSH. Pour relever les défis de cette transition, il est important de l'inscrire dans un cadre global et inclusif, mobilisant une diversité d'acteurs, tels que les structures de l'ESS, qui placent l'humain plutôt que le profit au centre de leur fonctionnement. Ce modèle économique au fonctionnement collectif et à la gouvernance démocratique peut contribuer à créer un environnement plus inclusif et adapté aux PSH en agissant, entre autres, sur la formation et l'insertion professionnelle, la participation active et la sensibilisation.

L'hypothèse défendue est ainsi que l'aide directe, bien qu'orientée vers le renforcement de l'autonomie des PSH, ne saurait produire pleinement ses effets sans l'appui de différents acteurs, y compris ceux de l'ESS. Par leur accompagnement pluridimensionnel, ces acteurs intermédiaires seraient capables de convertir le soutien financier en trajectoires effectives d'inclusion économique et sociale, à condition que leurs interventions s'inscrivent dans un système intégré et ne soient pas laissées isolées face aux défis de la transition. Cette proposition devra être éprouvée empiriquement par une enquête de terrain examinant les dynamiques réelles d'articulation entre aide directe, ESS et inclusion des PSH, tout en prenant en compte leur inscription dans le système global.

BIBLIOGRAPHIE

AVISE. 2024. "Handicap : zoom sur 13 initiatives de l'ESS", Avise.

BARRIENTOS Armando & HULME David. 2008. *Social protection for the poor and poorest: Concepts, policies and politics*.

BANQUE MONDIALE. 2021. *Social protection and jobs responses to COVID-19*.

BOND DISABILITY AND DEVELOPMENT GROUP. 2017. *Leaving no one behind: Ensuring persons with disabilities are included in the SDGs*. Bond.

BOUQUET Brigitte. 2015. "L'inclusion : approche socio-sémantique", *Vie sociale*, Vol. n° 11, N°3, 15-25.

BOUTAYEB Abdessalam. 2021. "Le Handicap et les inégalités au Maroc", 88-97 in: *Revue panoramique des inégalités et leur répercussion sur le capital humain et le développement humain au Maroc*. Oujda, Université Mohamed Premier d'Oujda.

CHAIRE TERRESS. 2023, *Les politiques de l'ESS : une approche comparée*.

CRESS. s.d, "Découvrir l'ESS : histoire et valeurs", *Le portail de l'économie sociale et solidaire en Normandie*.

DEFOURNY Jacques & DEVELTERE Patrick. 1999. *The Social Economy: The worldwide making of a third sector*. OECD.

DEFOURNY Jacques & NYSSSENS Marthe. 2006. *Defining Social Enterprise*. Routledge.

EME Bernard & LAVILLE Jean-Louis. 2005. *Économie solidaire et insertion*. Paris : Desclée de Brouwer.

ENTRAIDE NATIONALE. 2023. *Rapport sur les initiatives inclusives pour les personnes en situation de handicap au Maroc*. Rabat : Entraide Nationale.

HAYAR Awatif. 2024. *Rapport sur les politiques sociales au Maroc*. Ministère de la Solidarité.

HCP. 2014. *Les personnes à besoins spécifiques au Maroc d'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014*. HCP.

KHAN Seema, COMBAZ Emilie & MCASLAN Fraser. 2015. *Social inclusion: Topic guide*. Birmingham: GSDRC, University of Birmingham.

LEVESQUE Benoît. 2013. *Économie sociale et solidaire : pratiques et théories*. Presses Universitaires de Laval.

MACKAY Don. 2006. *The United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities*. Syracuse Journal of International Law and Commerce, 34(2), 323-331.

NOYA Antonella & CLARENCE Emma. 2007. *The Social Economy: Building inclusive economies*. OECD Publishing.

OCDE. 2020. *Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la création d'une société inclusive et durable*. Organisation de coopération et de développement économiques.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS). 2001. *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*. Genève : OMS.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS). 2011. *World report on disability*. Geneva: World Health Organization.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU). 2006. *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. New York : ONU.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU). 2015. *Transforming our world: The 2030 Agenda for Sustainable Development*. New York : ONU.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU). 2016. *Leaving no one behind: The imperative of inclusive development*. New York : ONU.

PINILLA-RONCANCIO Monica & al. 2020. Disability and poverty: Two related conditions across the globe. *International Journal for Equity in Health*, 19(1), 1-9.

RIPPH. s.d, "Modèle MDH-PPH", *Réseau international sur le Processus de production du handicap*.

SADDIER Jérôme. 2022. *L'ESS, la clé d'une société engagée et inclusive*. ESS France.

SAMSON Michael & al. 2006. *Designing and implementing social transfer programmes*.

SEN Amartya. 2000. *Development as Freedom*. New York: Knopf.

SILVER Hilary. 2015. *The contexts of social inclusion*. United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD).

SIMEU KEUMOE Natalie Julie. 2018. *Les conséquences socio-économiques du handicap dans les pays en développement*. Université de Sherbrooke.

TUOT Thierry., 2013. *La grande Nation pour une société inclusive*.

WHO. 2001. *International Classification of Functioning, Disability and Health*. Geneva, World Health Organization.

WORLD BANK. 2021. *Poverty and Shared Prosperity Report*. Washington, DC.